



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Annule et remplace la convocation du 15-02-2016

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Jeudi 25 février 2016 à 20h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Sciez, le 17-02-2016

Le Maire,

Jean-Luc BIDAL



Ordre du jour du conseil municipal du Jeudi 25 février 2016

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 03-02-2016 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 03-02-2016, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Foncier

- Décision d'agrandissement de la zone touristique du secteur port-plage
- Acquisition parcelle AK260 route du port – Pouvoirs au maire de signer acte administratif
- Acquisition d'une salle pour les aînés dans la Résidence Séniors – Pouvoirs au maire de signer les actes.
- Vente terrain bâti à Jussy – Approbation de la proposition du groupe de travail

Aménagement- Travaux

- SYANE : Opération route de Chavannex – Approbation du décompte définitif

Intercommunalité

- SISAM : Approbation changements de statuts

Tourisme

- Convention d'occupation saison 2016 – Local à usage de kiosque plage de Sciez

Décisions du Maire :

(Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DEC n°2016-6 du 08-02-2016

Objet : Dispositif de secours de petite envergure pour la Foire de Sciez 2016.

Vu la délibération du 13 février 2004 donnant pouvoir au Maire de passer et signer la convention entre la commune et le comité d'expansion économique touristique de Sciez pour l'organisation générale de la FoirExpo de Sciez,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des visiteurs lors de la Foire de Sciez qui se déroulera du 14 au 16 mai 2016,

Vu la proposition de convention de l'association de sécurité civile Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS) pour mettre en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) moyennant la somme de Mille sept cent quatre-vingt-cinq Euros (1 785 €).

Le Maire décide,

De passer et signer la convention avec l'association de sécurité civile FFSS,

De fixer le prix à Mille sept cent quatre-vingt-cinq Euros (1 785 €).

DEC n°2016-7 du 08-02-2016

Objet : Convention de mise à disposition d'un bien communal à titre gracieux – Association CARCAJOU

Considérant que la commune est propriétaire de la maison sise 95, avenue de l'église à Sciez,

Vu la demande de Madame BOCQUILLON, président de l'association CARCAJOU, pour utiliser des locaux dans cette maison,

Le Maire décide,

De signer convention de mise à disposition d'un local sis 95, avenue de l'église à Sciez,

La convention est consentie à titre gracieux, pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2016,

DEC n°2016-8 du 09-02-2016

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre – Aménagement de l'entrée ouest de l'agglomération de Sciez – RD 1005

Vu la délibération du conseil municipal N°2013-03-8 en date du 19 mars 2013 autorisant le maire à passer et signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Cabinet UGUET (mandataire) et Atelier Paysager d'un montant de 103 500€ HT pour l'aménagement de l'entrée ouest de l'agglomération de Sciez,

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2015, la société SAS CABINET UGUET, titulaire du contrat fait l'objet d'une fusion absorption par la SAS UGT – renommée CABINET UGUET dont elle était la filiale,

Le Maire décide,

De passer et signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée ouest de l'agglomération de Sciez, avec le groupement Cabinet UGUET (mandataire) et Atelier Paysager pour l'aménagement de l'entrée ouest de l'agglomération de Sciez,

Communications et questions diverses :